

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union- Discipline - Travail

BANQUE ISLAMIQUE  
DE DEVELOPPEMENT

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ



**PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DES REGIONS DU HAUT SASSANDRA  
ET DU FROMAGER-PHASE III**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)**  
(Avis N°S 115 /2023 du 20/06/2023)

**Pays** : COTE D'IVOIRE  
**Nom du Projet** : *PROJET D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DES REGIONS DU HAUT SASSANDRA ET DU FROMAGER-PHASE III (PAHAHSF III)*  
**Secteur** : AGRICULTURE  
**Financement** : BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)  
**Mode de financement** : PRET ORDINAIRE  
**N° du Financement** : CIV 1022

**MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) BARRAGES  
EN TERRE DE RETENUE D'EAU ET AMENAGEMENT DE 732 HA DES TERRES EN AVAL**

- 1- **Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire**, a obtenu un financement d'un montant de **35,14 Millions d'Euros (23 050 000 000 Francs CFA)** de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Aménagement Hydro-Agricoles des Régions du Haut Sassandra et du Fromager – Phase III et à l'intention d'utiliser une partie des sommes pour financer des services de consultant. Veuillez-vous reporter à l'Avis Général de passation de marchés pour ce projet qui a paru dans dg Market UNDB online et sur le site de la BID, daté du 13 mai 2022.
- 2- Les services comprennent :
  - la supervision et le contrôle général des travaux ;
  - l'appui et le suivi de la mise en œuvre des PGES et PAR.

La période d'intervention du consultant est de 26 mois. La date prévue pour le démarrage de la mission est janvier 2024.
- 3- Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont joints au présent avis à manifestations d'intérêt
- 4- L'Agence d'Exécution invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).



5- Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à constituer une liste restreinte de consultants internationaux appartenant aux pays membres de la Banque Islamique de Développement.

| N°         | CRITERES ET SOUS-CRITERES D'EVALUATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>I</b>   | <b>Expériences Générales</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>OUI/NON</b> |
| 1.1        | Expérience dans la supervision et le contrôle des travaux <b>d'au moins 10 ans</b> (ancienneté)                                                                                                                                                                                                                                                     |                |
| 1.2        | Expérience en Afrique subsaharienne<br>Au moins trois (03) expériences acquises en Afrique Subsaharienne dans la supervision et le contrôle des travaux pour le compte de l'Administration publique au cours des dix (10) dernières années (2012 à 2022)                                                                                            |                |
| <b>II</b>  | <b>Expérience spécifiques relatives aux prestations à effectuer</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>OUI/NON</b> |
| 2.1        | Expériences acquise dans la supervision et contrôle des travaux d'aménagement hydro-agricoles ou de routes rurales ou de construction d'ouvrages d'art ou de travaux de terrassements, financés par une Institution Multilatérale de Développement pour le compte de l'Administration publique au cours des dix (10) dernières années (2012 à 2022) |                |
| 2.2        | Expériences acquise dans la supervision et contrôle des travaux d'aménagement hydro-agricoles ou de routes rurales ou de construction d'ouvrages d'art ou de travaux de terrassements, financé par la Banque Islamique de Développement (BID) et pour le compte de l'Administration publique au cours des dix (10) dernières années (2012 à 2022)   |                |
| 2.2        | Expériences acquise dans la supervision et contrôle des travaux de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale pour le compte de l'Administration publique au cours des dix (10) dernières années (2012 à 2022) :                                                                                                           |                |
| <b>III</b> | <b>Organisation technique et managériale du cabinet</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>OUI/NON</b> |
| 3.1        | Pertinence de l'organisation technique du cabinet (moyens logistiques)                                                                                                                                                                                                                                                                              |                |
| 3.2        | Pertinence de l'organisation managériale du cabinet (organigramme)                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                |

- 6- Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte.
- 7- Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt.
- 8- Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.
- 9- La sélection se fera en conformité avec la méthode de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) parmi la liste restreinte de Consultants internationaux limitées aux Pays Membres (SFQC/PM).
- 10- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : Du lundi au vendredi, de 08 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes, heure locale.**
- 11- Les manifestations d'intérêt sous forme écrite en français, doivent être déposées en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 06/07/2023 à 10 heures précise et porter expressément la mention. « Avis à manifestation d'intérêt pour la supervision et le contrôle des travaux de construction de 6 barrages en terre de retenue d'eau et aménagement de 732 ha en aval ».**

Adresse du Maître d'Ouvrage : **MEMINADER/ADERIZ/PAHAHSF III**

Localisation du bureau : **1, Rue Paris Village -Plateau–Abidjan -Côte d'Ivoire**

Numéro de porte : **ADERIZ, - 1er étage Porte 11**

Boîte postale  
Téléphone  
Courriel

**: 01 BP 147 Abidjan 01**  
**: +225 27 20 228 000 / 07 07 930 402 / 01 43 724 627 / 27 35 957 507**  
**: [pamhahsf2@yahoo.com](mailto:pamhahsf2@yahoo.com)**